

# L'OFFRE QUALITATIVE DE LOGEMENT ETUDIANTS

## CRITERES DE LABELLISATION

# CERTIFICATION LOGEMENT ETUDIANT

Ce label a pour objet de garantir aux étudiants un logement confortable et adapté à leurs besoins.

Pour obtenir la certification de LOGEMENT ETUDIANT, le logement devra répondre aux critères suivants :

- **Confort et sécurité**

Il devra être doté des éléments de confort le rendant conforme à l'usage d'habitation et ne devra pas présenter de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé des occupants (définition logement décent).

En termes d'équipements, le logement devra être composé au minimum :

- d'une pièce principale d'une surface minimum de 9 m<sup>2</sup>, permettant l'installation d'un lit et d'un bureau. Cette pièce devra disposer d'une fenêtre afin d'assurer un bon éclairage direct et une bonne aération.
- de sanitaires situés à l'intérieur du logement. Le logement disposera au minimum d'un lavabo, d'une douche ou baignoire et de WC.
- d'une cuisine/kitchenette (évier, placard, etc) ou d'un service de restauration sur place.
- d'un chauffage intégré.

Chacun de ces éléments devra être en parfait état de fonctionnement et de propreté.

Enfin, il devra permettre un accès à Internet.

S'il s'agit d'un logement meublé, le mobilier sera récent et en parfait état. La literie devra notamment être de bonne qualité : lit monté sur pieds et constitué d'un sommier et d'un matelas ou d'un canapé-lit (de qualité).

- **Proximité des services et des commerces**

Le logement sera situé en cœur urbain (Vichy, Cusset, Bellerive-sur-Allier) à proximité d'une ligne de transports collectifs ou du Pôle Universitaire Lardy, et des commerces.

- **Logement individuel ou collectif**

Il peut être indépendant ou non, situé dans un immeuble ou une maison particulière.

\* \* \* \* \*

**La certification de LOGEMENT ETUDIANT sera attribuée par le Point Information Jeunesse de Vichy Val d'Allier, après visite ou attestation sur l'honneur par le propriétaire ou l'agence que le logement répond à l'ensemble des critères énoncés ci-dessus.**

**Afin de garantir la qualité du label « logement étudiant », la Communauté d'Agglomération se réserve la possibilité de visiter les logements avant labellisation.**